LE GARDANGEOIS

Décembre 2023

Programmation d'hiver 4

Plaisirs d'hiver 7

Ange Gardien

Nous joindre

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pinsonneault, maire
y.pinsonneault@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Rhéal Grenier, district 1
r.grenier@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Éric Ménard, district 2
e.menard@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Jonathan Alix, district 3
j.alix@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Charles Choquette, district 4
c.choquette@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Benoit Pepin, district 5
b.pepin@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Marie-Ève Goos, district 6
me.goos@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Prochaine séance du conseil et parution du prochain bulletin :

15 janvier 2024

MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

249, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0
Tél. : 450 293-7575
Télec. : 450 293-6635
Courriel : info@municipalite.ange-gardien.qc.ca
Web : www.municipalite.ange-gardien.qc.ca ou www.infoange.ca
Facebook : www.facebook.com/ComitedesloisirsAngeGardien

Heures d'ouverture régulières :
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOÎT

249, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0
Téléphone : 450 293-7567
Courriel : biblio@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Heures d'ouverture régulières :
Mardi : 14 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 18 h 30 à 20 h

FERMETURE du 22 décembre au 8 janvier inclusivement

Mot du maire 3

LOISIRS

Programmation des cours 4

Horaire de la patinoire 6

Plaisirs d'hiver 7

MADA 8

FADOQ 10

Bibliothèque Ruth Benoît 11

Procès verbal 12

Chroniques municipales 19

Commanditaires 22

Calendrier, organismes 24

Quand décembre revient…

Au moment d'écrire ces quelques lignes, un bras de fer bat son plein entre le gouvernement du Québec et la FAE. À ses membres en grève générale illimitée se joindront ceux du Front commun syndical par une nouvelle série de jours de grève qui débutera le 8 décembre jusqu'au 14 décembre.

Je ne commenterai certainement pas la pertinence de ce conflit, ni même la bonne foi des parties, qui, de toute évidence, sont dans l'œil de la tempête. Je constate cependant, comme vous, que les conséquences sont lourdes, en ce moment, pour les familles du Québec, pour les familles d'Ange-Gardien qui, courageusement, font face à l'adversité.

En effet, pas besoin de côtoyer de très près de petites familles pour comprendre les défis qu'elles doivent relever en cette période de turbulence. Difficulté de gardiennage des enfants de niveau primaire, démotivation des enfants de niveau secondaire et répercussions dans leurs milieux de travail, pour ne nommer que ceux-là.

Au travail, justement, l'absentéisme se fait sentir. Quand ce n'est pas des parents qui doivent s'absenter, faute d'autres ressources, ce sont les grands-parents, souvent encore sur le marché du travail, qui sont mis à contribution. Et que dire de l'impact financier que tout cela engendre pour les organisations, bien sûr, mais surtout pour ces familles affligées par la perte de revenus ou celles aux prises avec des coûts de gardiennage explosifs.

C'est en tenant compte de cette conjoncture que le conseil municipal a abordé ses travaux menant à l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et des taux de taxes qui en découleront. C'est en tenant compte aussi que le fardeau financier des enseignants, des parents, des organisations pèse déjà lourd dans le contexte de la flambée des coûts, des taux, du marché, encore bien récent.

Les travaux du conseil municipal se conjuguent donc au présent. Ils ont mené, lundi dernier, à l'adoption d'un budget équilibré, par l'appropriation du surplus accumulé pour l'année future. Ils mèneront, le lundi 11 décembre, à l'adoption de taux de taxes du passé, soit un gel des taux de taxes tous azimuts.

Je vous invite donc à prendre connaissance, avec confiance, du cahier spécial sur les prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité d'Ange-Gardien qui vous sera distribué dans les prochains jours. Outre les taux de taxes, je vous y partagerai les faits saillants du prochain budget et les projets que nous souhaitons réaliser.

À tous et à toutes, recevez nos vœux de joyeuses fêtes en toute simplicité. Que vous trouviez réconfort auprès de vos familles et de ceux qui vous aiment… c'est ce que je vous souhaite!

Yvan Pinsonneault
Maire

Inscriptions du 12 au 19 décembre 2023

Payable avant le 12 janvier 2024

Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site internet www.infoange.ca à la section Loisirs ou contactez Madame Jennie Rainville au 450-293-7575 #228

Snowskate

Cours de snowskate, **le 13 janvier 2024** au Parc des glissades avec Naomie Mariné. (la planche sera prêtée, mais vous devrez apporter un casque « multisport »)

6 à 9 ans : 9h30 à 10h30 (min 5 personnes, max 10 personnes)
10 ans et plus : 10h40 à 11h40 (min 5 personnes, max 10 personnes)

Le snowskate est un sport de planche hivernal le plus proche du skateboard. Pas besoin de fixations, bottes de snow ou même de pentes. Il peut se pratiquer à même le sol sur une neige bien tapée.

Inscription au coût de 21$

KARATÉ

Cours de karaté avec Benoît Hamel, ceinture noire 2e dan avec 10 ans d'expérience.

Clientèle : Jeunes de 7 à 12 ans
Date : Jeudi, du 11 janvier au 28 mars. Le 11 janvier est un cours d'essai gratuit.
Horaire : 18h30 à 19h30
Endroit : Gymnase de l'école Jean-XXIII
Coût : 108$ (12 cours) à la municipalité + 40$ au centre d'arts martiaux Guy Brodeur pour l'affiliation à la fédération (renouvelable en septembre) + 120$ pour l'équipement (kimono, protège-jointures et écusson)

Minimum de 7 participants et maximum de 15 participants

FLEX

Par ce cours, vous expérimenterez des exercices de mobilité et d'étirements, ainsi que diverses méthodes de bien-être. Réduction de l'inconfort et augmentation de votre mobilité générale seront parmi les bienfaits ressentis. Nul besoin d'un niveau de forme physique pour participer à ce cours qui fait du bien!

Clientèle : Adultes
Date : Lundi, du 15 janvier au 1er avril
Horaire : 19h-20h
Endroit : Gymnase de l'école Jean-XXIII
Coût : 108$ (12 cours)

Concept KINÉPRO 10 ans
CLINIQUE ET ESPACE D'ENTRAINEMENT

20-20-20

Dans une formule dynamique, ce cours permet de travailler plusieurs aspects de la condition physique. 20 minutes de cardio, 20 minutes de musculation et 20 minutes d'étirements.

Clientèle : Adultes débutant/remise en forme
Date : Lundi, du 15 janvier au 1er avril
Horaire : 18h-19h
Endroit : Gymnase de l'école Jean-XXIII
Coût : 108$ (12 cours)

Concept KINÉPRO 10 ans
CLINIQUE ET ESPACE D'ENTRAINEMENT

Cours de yoga

Le premier contact de Sylvain avec le yoga date d'il y a environ 7 ans. Très rapidement, il perçoit les bénéfices de cette pratique dans sa vie pour libérer les tensions, diminuer stress et inconfort et augmenter son niveau de bien-être de façon générale. C'est avec humour et créativité qu'il propose l'exploration tant du volet traditionnel que des aspects plus ésotériques de la pratique du yoga.
Bienvenue aux débutants ainsi qu'aux pratiquants plus expérimentés!

Clientèle : Adultes
Professeur: Sylvain Blondeau
Mardi : 12 décembre et du 9 janvier au 19 mars 13h-14h (douceur) (sauf le 27 février)
Jeudi : 14 décembre et du 11 janvier au 21 mars 18h30-19h30 (dynamique) (sauf le 29 février)
Endroit : Salle municipale
Coût : Gratuit
Matériel requis : Tapis de yoga

Cours de piano

Clientèle : Tous les âges
Professeur: France Brasseur
Horaire : Le mercredi
Endroit : Bibliothèque municipale
Pour info/inscription : 450-775-0437

Jeux libres

Parents/enfants—9 mois à 12 ans

Date : le dimanche à partir du 14 janvier 2024
Horaire : 9h-12h
Endroit : Gymnase de l'école Jean-XXIII
Coût : Gratuit
Note : Du matériel de sport sera mis à la disposition des usagers : tapis, matériel pour la motricité, ballons, etc.

PICKLEBALL & BADMINTON LIBRE

Clientèle : Adultes
Date : le mardi à partir du 9 janvier 2024
Horaire : 18h30-21h
Endroit : Gymnase de l'école Jean-XXIII
Coût : 2,50$/30 min, payable sur place
Note : Aucune inscription requise. Réservation en ligne suggérée. Consulter le www.infoange.ca pour les changements et les réservations.
Matériel requis : Souliers de sport obligatoires. Possibilité de prêt de raquette/volant sur place avec pièce d'identité

Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire vos demandes de remboursement pour l'année 2023!

Retour sur le dépouillement de l'arbre de Noël

Le samedi 2 décembre dernier, une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents participaient à l'événement de Noël.

Une belle réussite où les familles ont pu se rencontrer et où les enfants ont vécu l'émerveillement auprès du Père Noël, en plus de recevoir un cadeau de celui-ci et de profiter de l'ensemble des activités organisées sur place : maquillage, décoration de biscuits, bricolage et autres activités comme la chaise musicale et une bataille de balles de mousse. Merci à nos bénévoles et à Mireille Tarte Dion (absente sur les photos).

Hugo Guilmain et Xavier Boisvert bénévoles pour l'évènement

Jake-Michaël et Jacob Demers-Rainville

Mathilde Cotton, bénévole, accompagnée par Iris, Tom et Léo St-Pierre

Édouard Pinsonneault

Kit Kat et Stitch, bénévoles à la décoration de biscuits

Merci à la compagnie Structure Alternative qui a généreusement commandité les nouveaux chandails de soccer !

Sur la photo, Madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, Monsieur Michel Piétracupa, président et directeur général de Structure Alternative et Yvan Pinsonneault, maire.

PATINOIRE

Horaire

Dimanche : 9h à 21h
Lundi : 15h à 21h
Mardi : 15h à 21h
Mercredi : 15h à 21h
Jeudi : 15h à 22h
Vendredi : 15h à 22h
Samedi : 9h à 22h
Journée pédagogique : 9h à 21h
*Selon la météo

Nous vous rappelons que le patinage et le hockey pratiqués sur les patinoires de la Municipalité d'Ange-Gardien sont des activités libres.
À cet égard, la Municipalité assure une surveillance ponctuelle des lieux. Les parents sont donc responsables en tout temps de la sécurité de leurs enfants.
De plus, des caméras de sécurité permettront d'identifier les contrevenants en cas de méfaits.
Nous vous remercions de votre collaboration!

Samedi 3 février 2024 de 12h30 à 16h30

4 endroits : une foule d'activités !

PLAISIRS D'HIVER

Terrain des loisirs

- Patinage libre
- Vélo à pneus surdimensionnés (fatbike)
- Tours de calèche
- Bataille de boules de neige MOUSSE
- Stand de tir à l'arc
- Kobe (mini panier de basketball)
- Mascottes Chase, Marcus et Stella

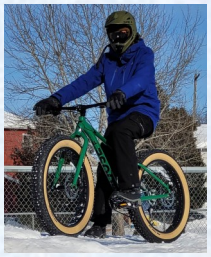

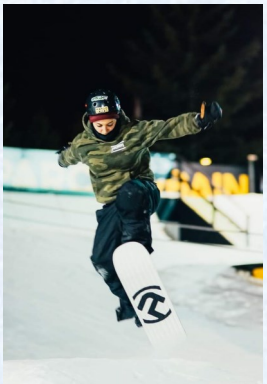

Parc des Glissades

- Cours de snowskate (équipement fourni)
- Glissade (apportez vos instruments de glisse)
- Zone « chill » dans l'igloo gonflable

Salle communautaire

- Collation offerte par la Popote roulante
- Musique traditionnelle : 3 prestations de Samuel Royer-Legault

DMC Photographe

Église

- Départ à 13h pour une marche avec Patricia Ares (arrivée à l'Hôtel de Ville vers 14h)

BIENVENUE À TOUS !

Municipalité amie des aînés

Session de baignade à la piscine de St-Césaire

Pour les aînées/retraités d'Ange-Gardien

Les **mercredis**, du 13 janvier 2024 au 10 avril 2024 de **13h-14h** *

* sauf le 6 mars 2024

Bain libre et/ou cours d'aquaforme

Vous devez vous inscrire* auprès de Jennie Rainville par téléphone au 450-293-7575 p.228 ou par courriel au j.rainville@municipalite.ange-gardien.qc.ca

GRATUIT

*Au choix, inscription à l'unité ou pour la session complète.

Merci à Me Isabelle Boulianne, avocate, qui a animé la conférence sur l'aide à mourir le 20 novembre dernier. Une quarantaine de participants étaient présents.

Merci au comité MADA pour l'organisation du souper-spectacle avec Stéphane Bélanger le 3 novembre. Merci également aux bénévoles de la Popote roulante qui ont offert leur aide.

François Audet, Michel Morneau, Hélène Marquis, Louise Lévesque, Annie Lauzon et Ginette Lauzière.
Absents sur la photo : Serge Soucy et Suzanne Rodrigue

Stéphane Bélanger

Bingo d'amour

Suite au succès de l'activité, nous revenons en 2024 avec le bingo d'amour qui rassemble 2 générations dans une activité chaleureuse. Venez jouer au bingo et accompagner les enfants du service de garde de l'école à jouer.

Quand : vendredi le 9 février 2024
Où : Gymnase de l'école
Horaire : 9h45 Ouverture des portes
10h00 Bingo
10h30 Café et collation
Suite du bingo

Pour qui : Tous les aîné(e)s

Inscription auprès de Jennie Rainville avant le 31 janvier 2024. Les enfants s'inscriront via le service de garde à la fin janvier.
Prix de participation

TOU GO

5 façons de mieux réagir

Notre façon de réagir à diverses situations est grandement influencée par le regard que l'on porte sur la vie. Voici 5 pistes d'action pour arriver à mieux réagir aux difficultés et aux défis du quotidien. De quoi nous aider à garder l'équilibre et à nous sentir mieux jour après jour!

1. Je vis le moment présent
2. Je vois le bon côté des choses
3. Je reprends le contrôle de ma vie
4. Je m'adapte bien au changement
5. J'ai un bon sens de l'humour

Source : Article tiré de montougo.ca, un site Web qui fait la promotion des saines habitudes de vie. Reproduit avec permission.

L'histoire oubliée

Ouvert à tous
(priorité aux résidents)

À partir de sa quête identitaire, Michel Jean met en relief dans ses romans celle des Premières Nations et des Inuit. Une histoire trop souvent ignorée.

Le précieux savoir transmis de génération en génération a été brusquement interrompu quand le gouvernement canadien a éloigné de force les enfants de leurs communautés et les a enfermés dans les pensionnats à des centaines de kilomètres de leurs familles, les empêchant de parler leur langue, aliénant leur culture et leurs espoirs.

« Tuer l'indien dans l'enfant », c'était l'objectif. Un Innu qui ne parle pas la langue demeure un Innu, mais avec une blessure de plus. Des générations entières meurtries. Dépossédées de leurs terres, dépossédées de leurs enfants, dépossédées de leur histoire.

À travers ses livres, Michel Jean nous fait découvrir les luttes de Premières Nations et des Inuit. La lutte pour la survie, la lutte pour la langue, la lutte pour le respect. Grâce à la littérature, il réussit à toucher le cœur des gens et il poursuit, à travers ses romans, l'œuvre utile de jeter la lumière sur l'histoire oubliée.

Pour comprendre les problèmes actuels, il faut bien en saisir la cause et apprendre à connaître l'Autre.

Crédit photo : Julien Faugère

Conférence de Michel Jean

Mercredi 17 janvier 2024 à 18h30
à la salle municipale

Pour réserver votre place, contactez Jennie Rainville au 450-293-7575 # 228

En collaboration avec :

Municipalité amie des aînés

Bibliothèque Ruth Benoit

VACCIN CONTRE LE ZONA

La vaccination constitue la meilleure protection contre le zona et ses complications. Le zona est une maladie qui apparaît chez les personnes ayant déjà eu la varicelle. Elle se manifeste par des lésions cutanées douloureuses, souvent sous forme de cloques, localisées sur une partie du corps.

Depuis le 1er mai 2023, le vaccin inactivé est offert gratuitement aux personnes âgées de 80 ans et plus ainsi qu'aux personnes immunodéprimées âgées de 18 ans et plus.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur Clic santé ou en appelant au 1 877 644-4545.

Ce vaccin est aussi recommandé aux personnes âgées de 50 à 79 ans, bien qu'il ne soit pas gratuit pour elles. *

Source. Gouvernement du Québec

*Les coûts approximatifs pour celui-ci sont de 200$ par dose. Le vaccin est de deux doses. Vous pouvez contacter votre clinique médicale ou votre pharmacie pour plus de renseignement.

---

fadoq

Le local sera fermé du 15 décembre au 9 janvier pour la période des fêtes.

Suzanne, Manon et Claudette souhaitent à tous les membres et amis de passer de **JOYEUSES FÊTES** en famille!

Le 2 décembre 2023 avait lieu le dîner de Noël pour les membres de la FADOQ. Mme Andréanne Larouche était présente pour célébrer avec les 55 personnes participantes. Un grand merci à Desjardins la Pommeraie ainsi que Marché du Village pour leur généreuse commandite ! Merci également à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cet évènement.

Desjardins

MARCHÉ du Village

Les mardis et jeudis 13h00 à 16h

Cartes et jeux de sociétés

BINGO

Les 2e et 4e mercredi du mois à 13h

Danse en ligne pour débutant

Cours de danse en ligne offerts pour les membres FADOQ.
Enseignante : Murielle Verreault

10$/cours

Vendredi de 10h à 11h dès le 19 janvier 2024 jusqu'à la fin mars.
Minimum de 10 participants

Pour vous inscrire, contactez Mme Manon Picard au 450-337-0917
Bienvenue aux personnes de 50 ans et plus.

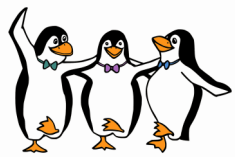

Heures d'ouverture

FERMETURE du 22 décembre au 8 janvier inclusivement

Mardi : 14h à 17h et 18h30 à 20h Jeudi : 18h30 à 20h

Bibliothèque
Ruth Benoît

Nouveautés

ADULTES

- Point de fuite—Martin Michaud
- Qimmik—Michel Jean
- Les amants du moulin fleuri—Richard Gougeon
- La symphonie des monstres—Marc Levy
- L'hôtel des oiseaux—Joyce Maynard
- Retrouver l'essentiel—Nicole Bordeleau
- Du bitume et du vent—Vincent Vallières
- La descente aux affaires—Fred Pellerin

JEUNESSE

- Coincé—Olivier Jeffers
- Planète forêt—Benoit Archambault
- Anna Caritas—Isabelle Patrick
- L'incroyable Marine/T.4—Marie-Christine Proulx
- Crois le ou non/Le sang—Sophie Allard
- Raconte-moi Chantal Machabée—Joannie Godin
- Brûme/Le réveil du dragon—Jerôme Pelissier
- Zita la fille de l'espace—Ben Hatke

N'oubliez pas de vous inscrire à la conférence présentée par Michel Jean, en collaboration avec la bibliothèque. Celle-ci est ouverte à tous, mais en priorité aux résidents. Les détails en page 9.

TIRAGES

Tirage de 3 cartes cadeaux Buropro Citation pour les usagers qui auront empruntés des livres entre le 21 novembre 2023 et le 21 décembre 2023. Un coupon par visite qui comprend un prêt de livre.

50.00$ pour les 18 ans et plus
30.00$ pour les 12 à 17 ans
20.00$ pour les 0 à 11 ans

Tirage d'un *prix surprise*. Pour participer, **les enfants de 0 à 11 ans** doivent colorier un dessin de Noël. Un dessin sera tiré au hasard parmi tous les participants.

Le dessin sera disponible à la bibliothèque et sur le site internet www.infoange.ca dès le 21 novembre.
Tirage le 21 décembre

Procès-verbal
Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 novembre 2023, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, Mme Marie-Ève Goos, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Brigitte Vachon, directrice générale, est aussi présente

RÉSOLUTION 11-226-23
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE, 19 H

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre, 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-227-23
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2023

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 1er au 31 octobre 2023.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

Fournisseurs	401 005.63$
Déboursés directs	173 043.68$
Salaires	74 619.50$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-228-23
NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN SUBSTITUT À LA MRC DE ROUVILLE

Considérant que M. Rhéal Grenier est nommé maire suppléant par la résolution 11-228-23, mais que ce dernier sera absent du 2 au 11 décembre 2023, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que Mme Marie-Ève Goos soit nommée mairesse suppléante et substitut à la MRC de Rouville pour la période du 2 au 11 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-229-23
OFFRE DE SERVICES DE ME ÉLAINE FRANCIS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES 2024

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de services de Vox Avocat (e)s, pour des services de consultations générales pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, au montant de 500 $, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-230-23
DEMANDE DE COMMANDITES DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes de commandites reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu :

- D'accorder un montant de 100 $ à la FADOQ, pour le dîner de Noël qui se tiendra le 2 décembre 2023;
- D'autoriser le prêt de la salle communautaire le 21 juin 2024 à Karine Bérard, Vicky Gagné et Annick Denicourt pour l'organisation d'une activité pour les finissants de l'École Jean- XXIII. Les parents demandeurs seront responsables du nettoyage des lieux après l'événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-231-23
OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT 2023

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit 2023, au montant de 16 700 $, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-232-23
DEMANDE DU CPE BAMBIN CLUB

Considérant la demande d'aide financière reçue du CPE Bambin Club relativement au déneigement des stationnements, soit celui en façade de l'installation 1, rue Saint-Jean et celui du stationnement à la gauche de l'installation 2, rue Principale;

Considérant que lesdits stationnements sont utilisés par des parents utilisateurs ainsi que des citoyens environnants;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'adopter toute mesure non réglementaire en matière de services de garde à l'enfance, notamment en aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder une aide financière de 1 280,00 $ au CPE Bambin Club afin de contribuer au déneigement des aires de stationnement des installations ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2023.

RÉSOLUTION 11-233-23
ANNULATION DE FACTURES DIVERSES DES ANNÉES 2020

Considérant le rapport de Madame Carole Latour, directrice des Services administratifs, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'annuler les factures prescrites, décrites audit rapport, totalisant un montant de 928,73 $, incluant les intérêts.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-234-23
ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que l'exercice financier 2024 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien procède à l'équilibration de son rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027, en se prévalant de l'inclusion d'un rôle équilibré dans le mandat avec la MRC de Rouville (2023-2028).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-235-23
AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

Considérant le rapport de la directrice des Services administratifs, madame Carole Latour, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'augmenter la marge de crédit du compte bancaire de la Municipalité à l'institution Desjardins La Pommeraie à 500 000 $, dans l'attente du remboursement par le MAPAQ des crédits agricoles consentis aux exploitations agricoles enregistrées.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES
La directrice générale et greffière-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 11-236-23
ENTENTE DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM)

Considérant que l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) prendra fin le 31 décembre 2023, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de renouveler l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) et d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon à signer les documents relatifs pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-237-23
ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Considérant que l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge prendra fin en décembre 2023, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le maire, monsieur Yvan Pinsonneault et madame Brigitte Vachon, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente et de verser une contribution financière annuelle comme suit :

- 2023-2024 : 0,20 $ per capita
- 2024-2025 : 0,20 $ per capita
- 2025-2026 : 0,21 $ per capita

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-238-23
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE ENTRE LA MRC DE ROUVILLE ET CERTAINES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît l'importance de la prévention des incendies et de la sécurité incendie au sein de la collectivité;

Considérant que les municipalités d'Ange-Gardien, Richelieu, Rougemont, Saint-Mathias-sur-Richelieu ont manifesté solidairement l'intérêt d'adhérer au BRPI;

Considérant que le Bureau Régional de Prévention Incendie

(BRPI) offre des ressources, des services et des programmes de prévention des incendies visant à réduire les risques d'incendie dans notre région;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite renforcer sa collaboration avec le BRPI pour améliorer la sécurité incendie sur son territoire;

Considérant que l'Adhésion au BRPI permettra à la Municipalité d'Ange-Gardien d'atteindre certains des objectifs fixés au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, notamment, l'inspection du patrimoine bâti de risque plus élevé et la cueillette de renseignements nécessaire à la réalisation des plans d'intervention;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'adhésion au BRPI sera bénéfique pour la sécurité de ses citoyens et contribuera à réduire les risques d'incendie;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien adhère au Bureau Régional de Prévention Incendie (BRPI) et s'engage à collaborer activement avec la MRC dans le cadre de ses activités de prévention des incendies;

Il est également résolu que monsieur le maire Yvan Pinsonneault et madame Brigitte Vachon directrice générale soient autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion de la Municipalité d'Ange-Gardien au BRPI et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-239-23
VENTE DES APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS

Considérant l'achat de nouveaux appareils respiratoires pour les pompiers, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de vendre les appareils respiratoires usagés Scott à la compagnie l'Arsenal selon l'offre soumise au montant de 4 425 $.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-240-23
EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Nicolas Quesnel à titre de pompier volontaire, comme recommandé par le directeur du Service des incendies, monsieur Philippe Chartrand.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-241-23
DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 – REMPLACEMENT DU PONCEAU P-45 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

Considérant la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 27 octobre dernier, pour le remplacement du ponceau P-45, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2, au montant de 16 372,26 $, taxes incluses, à Excavation M. Leclerc, division de Mécanique Mobile l'Éclair et de procéder à l'acceptation provisoire des travaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-242-23
OFFRE DE SERVICES – ASSISTANCE TECHNIQUE POUR ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE

Considérant les documents reçus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de compléter l'attestation de l'assainissement municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. sur une base à tarif horaire, au montant approximatif de 15 000 $, plus taxes pour assistance technique afin de compléter les différents documents pour la délivrance de l'attestation d'assainissement municipale et obtenir des recommandations pour l'accumulation rapide des boues.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-243-23
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 898-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA SUPERFICIE MINIMALE DE TERRAIN POUR LES ANIMAUX DE FERME COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE PRINCIPAL AUTRE QU'AGRICOLE AINSI QUE L'AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 511

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 898-23 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la superficie minimale de terrain pour les animaux de ferme complémentaire à un usage principal autre qu'agricole ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone 511.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-244-23
ACHAT DE FLEURS POUR L'ANNÉE 2024

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Les Jardins de

Pierre-Yves et Sylvie enr., pour l'achat de fleurs en 2024, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'achat de 90 paniers fleuris, 8 pots décoratifs et 50 végétaux de type zinnias pour un montant totalisant 9 702,17 $, taxes incluses, selon l'offre de services soumise en date du 13 octobre dernier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-245-23
PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADE – REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF – (VÉLOCE III)

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 15 avril 2023 au 19 octobre 2023;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- Le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.) ;
- Le résultat quant aux indicateurs suivants :
  - Nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);
  - Nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
  - Nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2023
Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du bilan annuel 2023 préparé par le Comité Pro-Piste pour La Montérégiade.

RÉSOLUTION 11-246-23
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉOLOCE III)

Considérant que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 43 139,08 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 12 775 $;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-247-23
SEMAINE DE RELÂCHE INTERMUNICIPALE – ACTIVITÉ FAMILIALE

Considérant que la Ville de Saint-Césaire, la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford et la Municipalité d'Ange-Gardien projettent offrir des activités accessibles aux familles durant la semaine de relâche 2024, soient :

- 5 mars, Saint-Paul-d'Abbotsford: tire d'érable, activité avec sculpture sur glace, glissade sur tube, fat bikes;
- 6 mars, Ange-Gardien: Tours de poneys, mini ferme, spectacle de chiens acrobatiques;
- 7 mars, Saint-Césaire: parcours avec Motion au gymnase et parcours Wibit à la piscine.

Considérant que le budget total estimé pour ce projet est de 12 000 $, soit 4 000 $ par Municipalité participante;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser une dépense de 4000 $, en 2024, pour la réalisation d'un projet intermunicipal durant la semaine de relâche, en partenariat avec la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-248-23
SOIRÉE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES 2024

Considérant qu'une centaine de bénévoles œuvrent au sein de la communauté d'Ange-Gardien et contribuent à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, à faire les réservations nécessaires pour un souper musical et d'affecter un montant maximum de 12 500 $ pour cette soirée, qui se tiendra au gymnase de l'école, le jeudi 18 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-249-23
FÊTE NATIONALE 2024

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner la demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois, d'accepter la programmation de la journée avec un budget de 38 000 $ et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 2 500 $ au nom de petite caisse pour les activités estivales durant la saison 2024.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-250-23
PLAISIRS D'HIVER 2024

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2024 » devant se tenir le samedi 3 février 2024, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder un montant de 9 000 $ afin de procéder aux réservations requises relatives aux différentes activités qui s'y dérouleront.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-251-23
TARIFICATION POUR DES COURS DE SNOWSKATE

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Charles Choquette, et résolu d'offrir aux jeunes d'Ange-Gardien un cours de snowskate dans le parc à neige, le samedi 13 janvier 2024, au coût de 21 $ par personne, pour un montant maximal de 420 $.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-252-23
DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE ST-PIE – RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS

Considérant que les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes de la Ville de Saint-Pie sont en constance augmentation;

Considérant que plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30 km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneaux représentant des enfants au milieu de la rue;

Considérant que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

Considérant que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la règlementation;

Considérant que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

Considérant le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nulle sur le territoire de la Ville de Saint-Pie;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;
Considérant que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

Considérant que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé *Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges*, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Considérant que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

Considérant qu'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

Considérant que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

Considérant que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

Que le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 11-253-23
APPUI À LA MRC DE ROUVILLE – DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES

Considérant la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville demandant, entre autres, au gouvernement fédéral et à Santé Canada de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales et qui se lit comme suit :

> « Considérant que le gouvernement fédéral a adopté, en 2018, la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c.16), décriminalisant l'usage récréatif du cannabis;
>
> Considérant qu'il est dorénavant possible, pour une compagnie, d'obtenir de la part de Santé Canada une licence afin de cultiver et/ou transformer le cannabis et le chanvre industriel;
>
> Considérant que les municipalités et la Sécurité publique (SQ) ne reçoivent pas de liste des lieux où la production à grande échelle a été autorisée;
>
> Considérant que ces lieux de production, bien qu'ils soient entourés par des règles de sécurité et de production très strictes, causent des problèmes de voisinages avec lesquels les municipalités et la SQ doivent conjuguer;
>
> Considérant qu'au Québec, après avoir obtenu une prescription de cannabis auprès d'un médecin et un permis de production auprès de Santé Canada, la Loi encadrant le cannabis (C-5.3) permet la culture du cannabis à des fins médicinales chez un particulier;
>
> Considérant qu'un individu peut recevoir l'autorisation de cultiver un nombre de plans qui est largement supérieur à une consommation personnelle jugée raisonnable, allant parfois jusqu'à 200 plants pour une seule personne;
>
> Considérant que, malheureusement, certains individus ayant obtenu un permis à des fins médicinales cultivent massivement du cannabis et détournent la production « médicinale » pour la revendre sur le marché noir;
>
> Considérant que l'agence gouvernementale qui délivre les permis de culture ne ferait pas suffisamment d'enquêtes sur les demandeurs, ce qui fait en sorte que certains d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice au cours des dernières années;
>
> Considérant qu'il n'existe pas de registre disponible pour la SQ pour connaître les adresses où des permis de cultures à des fins médicinales ont été délivrés;
>
> Considérant que, pour que la SQ réussisse à obtenir des informations sur un permis délivré à un adresse, une enquête doit être en cours et le dossier doit être considéré comme « avancé » pour que Santé Canada accepte de transmettre de l'information;
>
> En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que le conseil de la MRC de Rouville demande :
>
> - Officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales;
>
> - Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré;
>
> - Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;
>
> Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, à la députée fédérale de Shefford, Mme Andréanne Larouche et au député fédéral de Beloeil-Chambly, M. Yves-François Blanchet, ainsi qu'au poste de la Sûreté du Québec à Marieville et à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Enfin, il est résolu de solliciter l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboiter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »

Considérant que le conseil de la municipalité d'Ange-Gardien partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'appuyer la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville et de demander :

- Officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales;
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles à été délivré;
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Rouville, au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, à la députée fédérale, Madame Andréanne Larouche ainsi qu'à la Sûreté du Québec de Marieville.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-254-23
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL 19h
Lundi 11 décembre 2023

Procès-verbal
Assemblée de consultation du 13 novembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une assemblée publique de consultation du conseil municipal, tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 18 h 30, le 13 novembre, à laquelle sont présents les membres suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, Mme Marie-Ève Goos, Éric Ménard et M. Benoît Pepin.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques, sont également présents.

L'avis public avisant de la tenue de cette assemblée est paru dans le journal *La Voix de L'Est* le 21 octobre 2023 et a été affiché sur le babillard de l'hôtel de ville, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien et sur le babillard de la caisse Desjardins, au 101, rue Canrobert à Ange-Gardien.

PRÉAMBULE

Monsieur le maire explique que le but de cette assemblée publique de consultation est d'entendre les personnes intéressées par le nouveau règlement de zonage :

- 2ième projet de règlement numéro 898-23 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la superficie minimale de terrain pour les animaux de ferme complémentaire à un usage principal autre qu'agricole ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone 511.

Monsieur Alexandre Lamarre explique le projet de règlement numéro 898-23, modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la superficie minimale de terrain pour les animaux de ferme complémentaire à un usage principal autre qu'agricole ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone 511.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault entend les personnes qui désirent s'exprimer et monsieur Alexandre Lamarre est invité à répondre aux questions en lien avec le règlement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 18h40.

Friperie de l'Ange

1ER TRI À LA MAISON

Pensez aux bénévoles, Faites des sacs moins lourds

VÊTEMENTS / BIJOUX / ACCESSOIRES	VAISELLES / APPAREILS	JOUETS-JEUX	ELECTROS
✓ Bons états	✓ Bons états, fonctionnels	✓ Bons états et complets	✓ Bons états, petits, fonctionnels
✗ Si déchirés, brisés, souillés, puant = POUBELLE	✗ Si grafignés, brisés ébréchés, rouillés = POUBELLE	✗ Si brisés, souillés = POUBELLE	✗ Si brisés et ou gros = POUBELLE ECO-CENTRE

MESSAGE

Vos dons sont appréciés et importants, assurez-vous qu'ils offrent une seconde vie.

NOUS N'ACCEPTONS AUCUN GROS MEUBLE

Exemple : TV, Matelas, Bureau

AUCUN « SERPUARIEN » NE SERA ACCEPTÉ

Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault et Madame Audrey Bogemans, accompagnés par les enfants du CPE qui brandissent fièrement leurs drapeaux à l'effigie de la Grande Semaine des Tout-petits.

La Municipalité d'Ange-Gardien a participé, le lundi 20 novembre 2023 à 14h30, au mouvement collectif de levée de drapeaux à travers les villes et municipalités du Québec, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.

Ce mouvement provincial permettait à la Municipalité d'Ange-Gardien de témoigner de son soutien à la cause et de participer à la Grande semaine des tout-petits.

Nous tenons à souligner la participation de Mme Audrey Bogemans députée d'Iberville, Mme Ruth Potvin, représentante de Madame Andréanne Larouche, députée de Shefford ainsi que Mme Sylvie Lacoste, directrice générale du CPE Bambin Club, accompagnée d'un groupe d'enfants.

Compteur d'eau RAPPEL

Vous avez reçu dernièrement le relevé de lecture du compteur d'eau de votre propriété. Nous demandons votre collaboration pour remplir le document et le retourner au bureau municipal **au plus tard le 15 décembre 2023**. Après cette date, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés si le déplacement d'un employé municipal s'avérait nécessaire. Pour faciliter la remise du formulaire, nous vous rappelons qu'il est possible de le déposer dans la boîte postale accessible à l'extérieur du bureau municipal (porte d'entrée rue Saint-Joseph), de le transmettre par télécopieur au 450 293-6635 ou par courriel à : comptabilite@municipalite.ange-gardien.qc.ca
Nous vous remercions de votre collaboration.

Horaire des fêtes—Bureau municipal

Décembre 2023

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					22	23
24 / 31	25 FERMÉ	26 FERMÉ	27 FERMÉ	28 FERMÉ	29 FERMÉ	30

Janvier 2024

	1 FERMÉ	2 FERMÉ	3	4	5	6

COLLECTE DE SANG

Municipalité d'Ange Gardien

Sous la présidence d'honneur de
M. Yvan Pinsonneault, maire

Lundi 18 décembre

SALLE COMMUNAUTAIRE
249, rue Saint-Joseph

SUR RENDEZ-VOUS
→ hema-quebec.qc.ca
→ 1 800 343-7264

HÉMA-QUÉBEC

Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

⇒ En ligne : scannez le code QR

⇒ Par téléphone : 1-800-343-7264

Bénévoles recherchés pour la collecte de sang.
Contactez Jennie Rainville au 450-293-7575 #228

PATINE-DON

Patinage libre présenté par atplab

28 au 30 décembre

Centre sportif Léonard-Grondin, Granby
10 h à 19 h | Gratuit

DJ | maquillage pour enfants | visite du père Noël

Collecte d'équipements sportifs usagés pour la Fondation Gérard-Bossé

granbymultisports.ca | Granby Multi-Sports | 450-776-8350 | Granby Multi-Sports

M105 | Assemblée nationale du Québec | Granby Ville rayonnante | Robert Bernard C'est l'expérience

TOC TOC toc!

TERRAINS DISPONIBLES RUE MERCURE ANGE-GARDIEN

MAISON DE PLAIN-PIED RUE MERCURE ANGE-GARDIEN

EST-CE QUE VOTRE DEMEURE RÉPOND ENCORE À VOS BESOINS?

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSEZ À VENDRE?

NOUS SOMMES DANS LE COIN, CONTACTEZ-NOUS!

RE/MAX Professionnel Inc. Agence immobilière

Hélène VAILLANCOURT
Courtier immobilier résidentiel inc.
C. 450 525-0736
B. 450 378-4120

Équipe Arès Vaillancourt

Michel ARÈS
Courtier immobilier inc.
C. 450 775-1657
B. 450 378-4120

EXCAVATION
François Robert inc.

✔ Résidentiel
✔ Industriel
✔ Commercial
✔ Agricole
✔ Installation septique

Déneigement résidentiel et commercial

François Robert
Président
Bureau:450-293-5858
Cellulaire: 450-360-9114
Télécopieur: 450-293-5656

526, rang Séraphine
Ange-Gardien J0E 1E0
info@excavationfrancoisrobert.com
www.excavationfrancoisrobert.com
RBQ #5704-2350-01

GHISLAIN CÔTÉ INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
G.C.I.
Industriel - Commercial - Résidentiel - Agricole
450 293-7213

L'ÉCOCENTRE SERA FERMÉ DU 23 DÉCEMBRE 2023 AU 4 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT!

LES COLLECTES PRÉVUES AU CALENDRIER SERONT MAINTENUES.

ÉCOCENTRE
MRC DE ROUVILLE

À compter du 1er novembre 2023

La collecte des matières domestiques (ordures) s'effectuera aux **trois (3) semaines** pour les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.

MRC DE ROUVILLE

Ensemble, soyons écoresponsables!

- Réduisons la quantité de matières envoyée vers le site d'enfouissement
- Favorisons les collectes des matières organiques et du recyclage

Ligne Info-Collectes
450 693-2326
1 833 693-2326

Consulter le calendrier au
www.mrcrouville.qc.ca

Nos écocentres

MARIEVILLE

135, ch. du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)

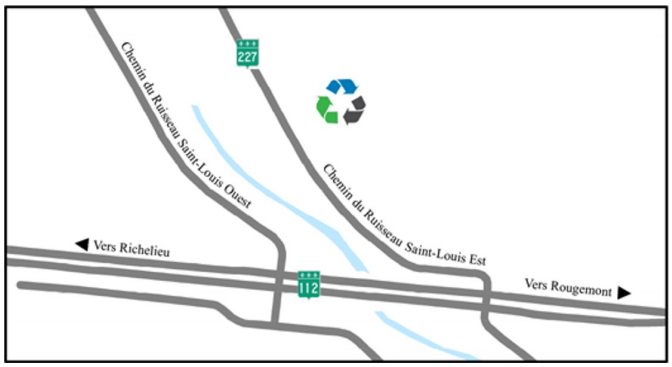

Hiver (29 octobre au 31 mars)

Ouvert du jeudi au samedi de 9 h à 16 h 30

Été (Avril au 28 octobre)

Ouvert du mercredi au samedi de 9 h à 16 h 30

SAINT-CÉSAIRE

275, route 112

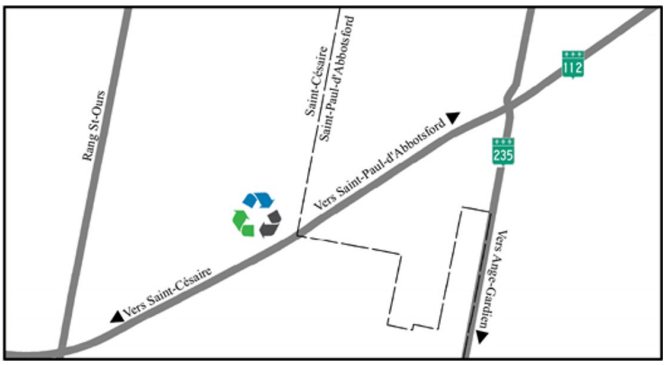

Hiver (26 novembre à mars)

FERMÉ

Été (13 avril au 25 novembre)

Ouvert du jeudi au samedi de 9 h à 16 h 30

QUELQUES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Dates des séances du conseil pour l'année 2024;
- Adoption du règlement numéro 901-23 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2024;
- Résultats des soumissions pour le bâtiment de services et recommandation;
- Adoption du règlement numéro 898-23 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la superficie minimal de terrain pour les animaux de ferme complémentaire à un usage principal autre qu'agricole ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone 511;
- Renouvellement du programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

POPOTE ROULANTE

Service de repas les mardis et jeudis aux personnes de 60 ans et plus, aux gens malades ou en convalescence et aux nouvelles mamans*.

Prix : 5 $ (*nouvelles mamans : 6 $)

Commandez votre repas la journée même, avant 9 h au 450 293-3987.

Pour des funérailles célébrées avant midi, contactez Nicole Voghell au 450 577-4869

Friperie de l'Ange
ORGANISME À BUT NON LUCRATIF
en redistribant nos profits dans notre communauté: élèves, familles, aînés et nous sommes à l'écoute dès qu'il y a besoin.
Responsable : Lise Dugal 450-337-1209 450-293-2277

FADOQ

Local FADOQ situé au 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien. Pour informations, communiquez avec mesdames Claudette au 450 293-2217 ou Suzanne 450 293-4504

Calendrier des collectes

MRC DE ROUVILLE

Pour plus d'informations sur les collectes :
450 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/info-collectes

Inscriptions obligatoires pour les collectes de volumineux et de branches

Légende

- Collecte matières domestiques
- Collecte matières recyclables
- Collecte matières organiques
- Séance du conseil municipal
- Feuilles, chaume et brindilles
- Collecte de volumineux après inscription en ligne